

Monsieur
Grégory Devaud
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15020716

Lausanne, le 7 septembre 2016

Résolution Rezso – « Pour raccrocher le wagon du tram t1 de la 2^{ème} étape à la 1^{ère} étape » (16-RES-033)

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la résolution Rezso mentionnée en titre, que le Grand Conseil a renvoyée au Conseil d'Etat dans sa séance du 21 juin 2016. Le texte de la résolution est le suivant :

« L'EMPD voté aujourd'hui des prêts et des préfinancements pour la 1^{ère} étape du tramway t1 entre Lausanne (Flon) et la Gare de Renens, propose aussi un prêt conditionnel remboursable de CHF 14'000'000.- pour les études de la seconde étape entre Renens Gare et Villars-Sainte-Croix.

Au vu des retards annoncés, pour le démarrage de la 1^{ère} étape, le Grand Conseil souhaite que l'extension Renens – Villars-Sainte-Croix soit traitée dans la même étape de projet, donc que l'on réalise les travaux dans leur totalité de Lausanne au terminus de l'Ouest Lausannois sans interruption temporelle. »

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle le calendrier des deux étapes du tramway t1 mentionné dans l'exposé des motifs et projets de décrets 294 de mars 2016 et présente l'état actuel du projet et des procédures y relatives :

Pour la 1^{ère} étape du tramway t1 entre Lausanne (Flon) et Renens (gare) :

- le permis de construire a été octroyé par l'Office fédéral des transports (OFT) le 7 mars 2016 ;
- les crédits d'ouvrage ont été votés par le Grand Conseil le 21 juin 2016 ;
- le projet a fait l'objet de recours en première instance auprès du Tribunal administratif fédéral. Ces recours ont un effet suspensif. Considérant de manière conservatrice 2.5 années de traitement des recours (Tribunal administratif fédéral puis le cas échéant Tribunal fédéral en deuxième instance), le démarrage des travaux pourrait intervenir dans le courant du 2^{ème} semestre 2018 pour une durée de 4.5 années ;
- l'achèvement des travaux serait par conséquent fin 2022 pour une mise en service début 2023.

Pour la 2^{ème} étape du tramway t1 entre Renens (gare) et Bussigny – Villars-Sainte-Croix :

- les études de projet débuteront cet automne, une fois le décret voté mis en vigueur ;
- la mise à l'enquête pourrait avoir lieu dès 2018 ;
- sur la base de l'avant-projet (à confirmer lors des études de projet), la durée des travaux de cette étape est actuellement estimée entre 2.5 et 3 années ;
- sous réserve du bon aboutissement de la procédure fédérale d'approbation des plans dans un délai usuel d'une à deux années ainsi que de l'adoption des crédits d'ouvrage qui doivent encore être précisés au cours des études à venir, les travaux de la deuxième étape pourraient se dérouler entre 2019 et 2022, pour une mise en service en 2023.

Ainsi, comme cela est mentionné dans l'EMPD qui vous a été soumis, compte tenu de l'allongement des procédures de la première étape du tramway, le planning ambitieux de sa deuxième étape pourrait conduire à une mise en service simultanée des deux étapes en 2023.

En revanche, en cas de décisions de justice favorables plus rapides pour la première étape ou en cas d'allongement des procédures pour la deuxième étape, celles-ci se réaliseraient de manière décalée.

Dans ces circonstances, le Département des infrastructures et ressources humaines et les Transports publics de la région lausannoise veilleront, dans la limite des financements votés ou encore à décider et selon l'avancement respectif des deux étapes, à exploiter toutes les synergies possibles entre elles, que ce soit dans l'objectif d'en accélérer la mise en service, idéalement de manière conjointe, ou d'en diminuer les coûts et les nuisances de chantier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- Direction générale de la mobilité et des routes